

Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 août 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.174

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents concernant :

« Diverses données et informations concernant les psychologues dans le RSSS »

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, des documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer et qui répondent aux points 2-3-4-6-7-8-10-11-12.

Nous désirons vous informer que nous n'avons repérer aucun document récent concernant votre premier point. En effet, Il n'y a aucune version à jour du document sur la planification de la main-d'œuvre du secteur psychosocial. Le dernier a été produit depuis 2019-2020 et ne reflète plus la réalité du réseau depuis la pandémie.

De plus pour le point 9, nous vous référons au Tableau de bord du MSSS à l'adresse suivante :

<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiOTFmZjc4NzAtMTBkMS00OTE5LWE4YjQtZTIzOTc5NDZjNmZlIiwidCI6IjA2ZTFmZTI4LTVmOGItNDA3NS1iZjZjLWFIMjRiZTFhNzk5MiJ9>

... 2

Aussi, il s'avère que pour le point 5 de votre demande d'accès, celui-ci relève davantage de chacun des établissements de santé et de services sociaux. Nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de ces instances. Leurs coordonnées sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Commission d'accès à l'information.

https://www.cai.gouv.qc.ca/documents/registres/CAI_liste_resp_acces.pdf

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Caroline Dumont

p. j. 2